

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.029

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO et BARRIERE

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subventions au ROC KARATE en vue de la Coupe d'Europe et au Syndicat d'Initiative en remboursement d'une réception organisée à l'occasion de la Coupe Charente-Maritime de Hand-Ball,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - ROC KARATE | 3 500 F |
| - SYNDICAT D'INITIATIVE DE ROYAN | 2 000 F |

- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 Article 6570 du Budget de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

le 1er Avril 1993

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint